



COMMUNE DE LA
BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

Republique française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 06-2018

Nombre de membres
En exercice 14

Nombre de membres
Présent 11

Nombre de membres
Votants 13

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Date de la convocation :
02/02/2018

Objet : Réalisation de Contrats de Prêts auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour la construction du nouvel hôtel de ville.

Dans le cadre de la construction du nouvel hôtel de ville, la commune doit contracter des emprunts pour financer le projet.

Suite aux propositions de financements reçues par différents organismes et étudiées en réunion de travail, il est proposé au Conseil Municipal de contracter des emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal,

Vu le besoin de financement nécessaire à la réalisation du projet de construction du nouvel hôtel de ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

Article 1 : DECIDE de contrat des emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour un montant total de 2 572 959.12 €, le financement qui se caractérise ainsi qu'il suit :

Objet : construction du nouvel hôtel de ville

Emprunt moyen terme :

○ Montant : 623 041.91 €

Page 1 sur 2

D 06-2018

EXTRAIT DU
DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 08 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le huit du mois de février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Christian ARRIVE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Ulrich MOLL, M. Gauthier AMALRIC, Mme Eva PLANES, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés dominant pouvoir : Mme Ama GOURLIA à Mme Madeleine CHAUMARD Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC,

Absent: M. Gilles SAUVAJOL,

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC

---0000000---



- Durée d'amortissement : 30 ans
- Taux d'intérêt : 1.69 %
- Frais de dossier : 0.10 %
- Profil d'amortissement : échéances constantes
- Périodicité retenue : annuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle

Prêt relais FCTVA

- Montant : 422 068.21 €
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Taux d'intérêt : 0.65%
- Frais de dossier : 0.10 %
- Profil d'amortissement in fine
- Périodicité retenue pour le règlement des intérêts : annuelle
- Remboursement anticipé : possible sans indemnité

Prêt relais subvention

- Montant : 1 527 849.00 €
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Taux d'intérêt : 0.65%
- Frais de dossier : 0.10 %
- Profil d'amortissement : in fine
- Périodicité retenue pour le règlement des intérêts : annuelle
- Remboursement anticipé : possible sans indemnité

Article 2 : PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Barben, le 14 février 2018

Le Maire,
Christophe AMALRIC
signé



Page 2 sur 2

D 06-2018